

NOUVEAU

POUR LES PLUS DE 60 ANS !

DISPOSITIF

CHOISIS
TON Sport

.....

Bénéficiez d'une aide de
LA VILLE DE DIJON
pour l'acquisition
D'UNE LICENCE*

* Réserve aux plus de 60 ans



dijon.fr





RAPPEL DU DISPOSITIF



La ville de Dijon souhaite renforcer son accompagnement et l'accessibilité de la pratique sportive des plus de 60 ans en proposant des réductions immédiates sur le coût total de la cotisation.

De 100% pour les ménages ayant des revenus inférieurs à 1 200€ par mois, 50% pour des revenus compris entre 1 200€ et inférieurs à 1 500€ par mois et 25% pour des revenus compris entre 1 500€ et 2 100€ par mois.

DÉMARCHE

- Saisir en ligne votre demande sur le site www.dijon.fr, espace personnel, rubrique "Aide au paiement des cotisations sportives" et obtenez votre code sport.
- **En cas de difficultés, vous pouvez vous rendre à :**
 - Accueil - 11, rue de l'Hôpital (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
 - Accueils des mairies de quartier Bourroches, Grésilles, Fontaine d'Ouche, Mansart ou Toison d'Or (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
 - Office municipal du sport de Dijon (OMSD) - Palais des sports Jean-Michel Geoffroy - 03 80 48 84 58 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
- **La période de saisie aura lieu du 4 octobre au 30 novembre 2021.**
- Rendez-vous dans le club de votre choix, **avant le 31 janvier 2022**, pour finaliser la démarche.

CLUBS SPORTIFS PARTICIPANTS

- **Sont concernés exclusivement les clubs sportifs dijonnais** affiliés à une fédération sportive.
- **Sont exclus du dispositif les clubs privés** de remise en forme, de danse et autres activités physiques du secteur marchand.
- **Sont exclus également les abonnements ou les cours particuliers ou collectifs dans les équipements sportifs municipaux** (piscines, patinoire, skate-parc, tennis) ou non municipaux (piscine olympique, piscine du Carrousel, salle d'escalade CIME Altitude 245) ainsi que les activités sportives de la ville de Dijon (Dijon sport découverte, Dijon sport loisir...) et les instances sportives fédérales (fédérations, ligues, comités).

OBLIGATIONS POUR PRÉTENDRE À CETTE AIDE

- Réservé aux Dijonnais qui souhaitent s'inscrire dans un club sportif de la ville. Aide limitée à une cotisation sportive par personne.
- Réservé aux plus de 60 ans.
- Réservé aux foyers qui perçoivent un revenu inférieur à 25 200€ par an.
- La date limite de demande est fixée au 30 novembre 2021.